

Le CPAS doit-il disparaître pour exister ?

Alors que la précarité augmente, que les besoins sociaux sont en progression, les CPAS, premiers acteurs de l'action sociale locale voient leurs moyens diminuer et sont même avilis par certains.

Bernard Antoine (directeur général du CPAS de Montigny-Le-Tilleul)

Les CPAS sont au cœur de défis sociétaux énormes et devraient impliquer le déploiement de politiques sociales à tous les étages législatifs. Cependant, le discours ambiant n'est pas à la solidarité interinstitutionnelle, mais plutôt à « chacun ses responsabilités » et à « chacun de faire des efforts ». Fort bien ! Mais qu'en est-il quand l'effort des pouvoirs supérieurs consiste à restreindre les pouvoirs subordonnés ? Dernier rempart contre la précarité, le CPAS devient insidieusement aussi le dernier rempart contre les politiques inefficaces d'autres acteurs publics, qui transfèrent ainsi aux pouvoirs locaux de nouvelles charges et de nouveaux publics tels que les – trop - nombreux chômeurs renvoyés vers les CPAS. Ceux-ci ne gèrent plus la pauvreté, ils peuvent seulement tenter de la réguler. L'activation professionnelle, panacée universelle de l'Etat social actif, fait peu à peu place à l'activation sociale. Faute d'emplois disponibles, l'activation sociale devient un miroir aux alouettes qui rassure le décideur et occupe l'inoccupable

Améliorer le bien-être des personnes, les sortir de la pauvreté, est un défi de société qui impose la mobilisation de tous les acteurs. Or aujourd'hui, c'est le règne de l'effritement de la protection sociale qui engendre la décharge systématique des publics fragilisés sur les CPAS, voire leur abandon. Faudra-t-il que les CPAS disparaissent pour forcer la prise de conscience de leur utilité ? Doivent-ils s'extraire pour prouver leur indispensable existence au service de la paix sociale et de la cohésion sociale ? Doivent-ils s'éteindre pour renaître dans un système sociétal global de protection sociale et de bien-être ?



Bernard Antoine, directeur-général du CPAS de Montigny-Le-Tilleul.

Il faut oser le débat !

Les CPAS remplissent des missions essentielles, mais ils ne semblent devoir leur légitimité institutionnelle qu'au travers des liens de subordination d'un autre temps. Dans un XXI^e siècle qui surfe sur la modernité et l'immédiateté des actions, les CPAS restent attachés à un pouvoir communal souvent anachronique, qui voit plus souvent en l'« institution CPAS » un système coûteux plutôt qu'un partenaire autonome et responsable, centré sur l'innovation sociale au service du bien-être général. Pire encore : alors que le gouvernement wallon reconnaît l'urgence d'une lutte efficace contre la pauvreté, il invite dans le même temps les communes et les CPAS qui le souhaitent à fusionner. Déraison et déconsidération !

C'est la preuve d'une méconnaissance des réalités de la gestion locale par laquelle les responsables wallons font naïvement l'amalgame entre les métiers et les missions d'institutions très différentes. C'est déconsidérer le travail de synergie efficace qui se construit peu à peu entre les insti-

tutions locales, dans les limites des missions de chacune et dans le respect de leurs fonctionnements institutionnels respectifs.

Les CPAS sont certainement à la croisée des chemins. Cela impose le débat sur la question de l'existence des CPAS, mais également sur la redéfinition claire de leurs missions. Conscient que le paysage institutionnel local doit être repensé, il est urgent, me semble-t-il, de réunir les acteurs politiques, administratifs et sociaux autour du devenir du CPAS. Alors que les politiques wallons s'interrogent sur la structure organique et le contour du « métier CPAS », ces mêmes politiques semblent oublier l'interrogation de fond sur la cohérence des politiques sociales. Pour relever les défis sociétaux, les CPAS ont besoin d'un mandat clair, réfléchi, rémunéré et en cohérence avec l'ensemble des autres acteurs sociaux et publics.

Si les CPAS sont localisés sur le territoire communal depuis des siècles et, de manière formelle, depuis la loi de 1925, leur taille critique invite à la remise en question des territoires perti-

« Faudra-t-il que les CPAS disparaissent pour forcer la prise de conscience de leur utilité ? »

nents d'actions. De nouveaux modes de coopération doivent être tissés entre les CPAS, entre les administrations publiques, mais aussi avec l'ensemble du secteur non-marchand (notamment l'économie sociale) faisant de la mutualisation une nouvelle intelligence administrative au service du bien public.

Face aux défis sociétaux, les CPAS doivent renaître autrement, imposer leur existence et prendre la place qu'il leur revient dans cette noble mission publique qu'est la prise en charge des plus fragilisés. □